

Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes  
du 1<sup>er</sup> juin 2018

**n° 11 – D 01.06.2018**

*L'an deux mil dix-huit, le premier juin à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Patrick LEVY, président.*

**Point à l'ordre du jour :**

**7.2 Représentativité femmes/hommes au sein du comité technique de l'Université Grenoble Alpes**

**Membres présents :** LEVY Patrick, COURTOIS Hervé, GRANET-ABISSET Anne-Marie, GAILLARD Isabelle, MARTENS Kirsten, MARTIN-MERCIER Sylvie, PAPA Françoise, RACHIDI Walid, BORRAS Isabelle, FORESTIER Gérard, GUINET Eric, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna, DENAT Tom, MIGNOT Mégane, BOLF Edith, GARNIER Jocelyne, LOUIE France-Dominique.

**Membres représentés :** LEBARBE Thomas (procuration à COURTOIS Hervé), BORRAS Isabelle (procuration à BARBIER Emmanuel), CARON FASAN Marie-Laurence (procuration à GRANET-ABISSET Anne-Marie), CHAZE-MAGNAN Ludivine (procuration à RACHIDI Walid), KAFAI Mitra (procuration à GUINET Eric), FARET Mathilde (procuration à DENAT Tom), ROUILLON Joris (procuration à MIGNOT Mégane), RUGGIU François-Joseph (procuration à LEVY Patrick).

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9 bis,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu l'article L.951-1-1 du code de l'éducation,

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,

Vu le décret n° 2015-1132 du 11 septembre 2015 portant création de l'université Grenoble Alpes,

Vu la délibération n° 014 D 08.04.2016 du conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes, réuni en séance plénière le 8 avril 2016, portant création du comité technique de l'Université Grenoble Alpes ;

Vu l'avis du comité technique du 14 mai 2018,

Considérant que les dispositions de l'article 10 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat prévoient que « le nombre de représentants du personnel est fixé, en fonction des effectifs, par l'arrêté ou la décision portant création du comité au plus tard six mois avant la date du scrutin. Cet arrêté ou cette décision indique les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte ».

Considérant qu'en application des articles 10 et 15 du décret du 15 février 2011 susvisé, les parts de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour le renouvellement du comité technique d'établissement de l'université Grenoble Alpes sont ainsi fixées au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 7476 agents représentés dont 3860 femmes soit 51,63 % et dont 3616 hommes soit 48,37%.

*Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil d'administration de délibérer sur la représentativité femmes / hommes au sein du comité technique de l'Université Grenoble Alpes.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	35
Membres présents	18
Membres représentés	8
Nombre de votants	26
Voix favorables	26
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la représentativité femmes / hommes au sein du comité technique de l'Université Grenoble Alpes fixé à 51.63% de femmes et 48.37% d'hommes.

Publié le : 13.06.2018

Transmis au Rectorat le : 13.06.2018

Fait à St- Martin- d'Hères, le 1<sup>er</sup> juin 2018

Pour le Président et par délégation

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services

Le Directeur général des services,

Joris BENELLE